

## ASSEMBLÉE DU 2015-11-02

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 2 novembre 2015, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Michel Lyrette, conseiller

### **RÉSOLUTION NO 2015-11-185** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 5.1 Avis de motion concernant un projet de règlement no 958 intitulé: "Règlement visant à favoriser la construction et la rénovation dans le cadre d'un programme de revitalisation", sera présenté;
- 7.2 Pour approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki de la Haute-Gatineau;

ET

En retirant l'item suivant :

- 9.2 Pour approuver le fonds de roulement – Mise à jour Unicité-comptabilité.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-11-186** Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2015.

## ASSEMBLÉE DU 2015-11-02

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 19 octobre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### AVIS DE MOTION,

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère Estelle Labelle, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement no 958 intitulé: "Règlement visant à favoriser la construction et la rénovation dans le cadre d'un programme de revitalisation", sera présenté.

### RÉSOLUTION NO 2015-11-187 Pour autoriser la vente d'un terrain vacant.

CONSIDÉRANT QU' il y a un terrain vacant près de la rue Houle, partie du lot 2 982 307 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation d'un bien de la municipalité peut se faire à titre onéreux selon l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation du bien peut se faire de gré à gré lorsque la vente est effectuée au prix de la valeur réelle du bien municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Derek Ardis est intéressé à faire l'acquisition du terrain pour 7 780 \$ dollars, correspondant à la valeur réelle du bien;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 982 307 doit être subdivisé afin de procéder à la vente du terrain;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la subdivision du lot 2 982 307 et d'autoriser la vente de gré à gré du terrain près de la rue Houle partie du lot 2 982 307 du cadastre du Québec, pour un montant de 7 780 \$ dollars à monsieur Derek Ardis correspondant à la valeur réelle du bien;

QUE

le maire Robert Coulombe ainsi que le greffier Me John-David McFaul soient autorisés à signer toute documentation relative à cette vente.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2015-11-02

**RÉSOLUTION NO 2015-11-188** Pour approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki de la Haute-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu copie du budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport pour l'exercice financier 2016 et qu'il présente des revenus d'opération de 324 899 \$ et des dépenses d'opération de 661 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport anticipe un déficit de 336 501 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Maniwaki est de 55 536 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière pourrait être effectuée en deux versements;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil approuve les prévisions budgétaires déficitaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'aéroport au montant de 336 501 \$.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-11-189** Pour autoriser la signature d'un contrat de location d'équipements informatiques – Postes de travail.

CONSIDÉRANT QUE certains postes de travail sont désuets et qu'il serait opportun de les changer;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Services financiers Lenovo nous offre une solution de location d'équipements pour une période de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est avantageuse pour la Ville en permettant de répartir le coût sur une période de quatre (4) ans ;

## ASSEMBLÉE DU 2015-11-02

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil accepte l'offre de la compagnie Services financiers Lenovo pour la location d'équipements informatiques au montant de 138,33 \$ plus taxes par mois pour une période de 48 mois pour une somme totale de 7 634,15 \$;

ET QUE

le conseil autorise la trésorière à signer le contrat de location, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-11-190** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h38.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier